



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-129 Conseil municipal du 18 décembre 2023

Le Lundi Dix-Huit Décembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Huit Heures Trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absents : Carine MATHIEU, Renan KERVADEC.

Excusé(e)s : Isabelle BOURSE, Nabil ZEROUAL et Katharina THOMAS.

Pouvoirs : Isabelle BOURSE pour Rémy ORHON, Nabil ZEROUAL pour Séverine LENOBLE ET Katharina THOMAS pour Myriam RIALET.

Ont été désignés secrétaires de séance : Mme Séverine LENOBLE et M. André-Jean VIEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Date de la convocation : 12 décembre 2023

Date de la publication : 20 décembre 2023

2023-129 FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE HAPI'COOP POUR L'OPERATION DE 11 LOGEMENTS A LA GILARDERIE – CAISSE REGIONALE DE CREDIT-MUTUEL LOIRE-ATLANTIQUE CENTRE-OUEST- AVENANT

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2 ;

VU la délibération n° 172-2021 du conseil municipal du 13 décembre 2021 accordant une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le prêt à intervenir auprès de la Caisse régionale de Crédit-Mutuel de Loire-Atlantique Centre-Ouest au bénéfice de la société Hapi'coop pour le projet d'acquisition en VEFA de 11 logements en faveur des travailleurs en situation de handicap ;

VU le contrat de prêt locatif social n° 10278 36811 00020170801 émis par la Caisse régionale de Crédit-Mutuel de Loire-Atlantique Centre-Ouest, portant sur un montant de 624 154 € sur une durée de 25 ans au taux de 1.15 % ;

VU le projet d'avenant annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT le décalage dans la livraison du projet, ayant conduit l'emprunteur à solliciter un report de la date de démarrage du remboursement du 25 août 2023 au 25 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que ce report n'a pas d'incidence sur la date de fin de remboursement initiale, impliquant une révision à la hausse de l'amortissement constant ;

CONSIDERANT que l'avenant est sans effet sur le montant de la garantie initialement apportée par la commune ;

CONSIDERANT que les autres clauses du contrat demeurent inchangées ;

CONSIDERANT l'obligation d'obtenir l'accord des garants ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 7 décembre 2023 ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

APPROUVE le projet d'avenant au contrat n° 10278 00140 00020280901 émis par la Caisse fédérale du Crédit-Mutuel, 10278 36811 00020170801 émis par la Caisse régionale de Crédit-Mutuel de Loire-Atlantique Centre-Ouest, pour le financement de la société Hapi'coop, dans le cadre du projet d'acquisition en VEFA de 11 logements en faveur des travailleurs en situation de handicap.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, et notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
André-Jean VIEAU

Séverine LENOBLE



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

20 DEC. 2023